RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision (PESC) 2023/421 du Conseil du 24 février 2023 modifiant la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et de l'implication de la Biélorussie dans l'agression russe contre l'Ukraine

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 61 du 27 février 2023)

Page 43, annexe, phrase introductive:

au lieu de:

«L'annexe I de la décision 2012/642/PESC est modifiée comme suit:

1. Dans le tableau "A. Personnes physiques visées à l'article 3, paragraphe 1, et à l'article 4, paragraphe 1", les mentions 10, 17, 20, 22, 35, 39, 41, 42, 64, 65, 71, 73, 75, 78, 85, 87, 89, 90, 123, 125 et 179 sont remplacées par les mentions suivantes:»

lire:

«L'annexe I de la décision 2012/642/PESC est modifiée comme suit:

1. Dans le tableau "A. Personnes physiques visées à l'article 3, paragraphe 1, et à l'article 4, paragraphe 1", les mentions 10, 17, 20, 22, 35, 39, 41, 42, 64, 65, 71, 73, 75, 78, 85, 87, 89, 90, 104, 123, 125, 129, 131, 179 et 195 sont remplacées par les mentions suivantes:».